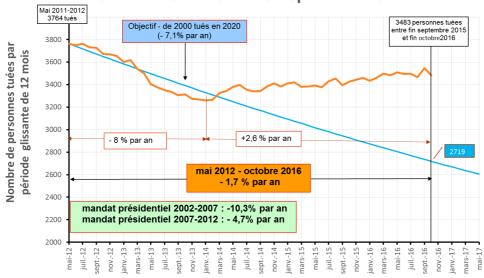
Analyse de la mortalité routière d'octobre 2016

Octobre	Dans le mois		Pendant les 12 derniers mois	
	Mortalité	Variation en %	Mortalité	Variation en %
oct-16	316	-16,4	3 483	1,7
oct-15	378	8,9	3 426	1,1
oct-14	347	12,7	3 389	2,3
oct-13	308	3	3 314	-9,7
oct-12	299	-14,8	3 671	-7,5
oct-11	351	-6,9	3 968	-1,1
oct-10	377	-12,1	4 013	-7,1

Très forte hausse	>+30%	
Forte hausse	+ 30 % >x% > +15%	
Hausse importante	15 % > x% > 5%	
Variation dans la marge d'erreur	-5% < x% < + 5 %	
Baisse importante	-5% < x% < - 15 %	
Forte baisse	-30% <x% %<="" -="" 15="" <="" td=""></x%>	
Très forte baisse	x% < -30%	





Si ce mois d'octobre connaît la plus forte baisse de la mortalité enregistrée cette année par rapport au mois de l'année précédente (-16,4 %), soit 62 personnes de moins tuées sur les routes, elle est hélas à relativiser si l'on tient compte du fait qu'octobre 2015 avait été marqué par l'un des accidents les plus meurtriers survenus sur nos routes. Le drame de Puisseguin avec 43 personnes tuées est toujours présent dans nos esprits. Tout récemment, les rapports des experts ont été communiqués à la connaissance des familles et de la Ligue qui s'est portée partie civile.

Comme le constate le baromètre de l'ONISR, les morts des piétons, cyclistes et motocyclistes cumulées sur 12 mois sont en nette hausse : plus 16 % pour les piétons (42 tués supplémentaires), plus + 8% pour les cyclistes (9 tués supplémentaires) et plus + 6% de motocyclistes (50 tués supplémentaires). Sur l'ensemble des usagers, la hausse s'établit à +1,7 % (57 tués supplémentaires).

La barre des 3 500 personnes tuées sur nos routes pourrait donc être franchie à nouveau à la fin de l'année, alors que la mortalité était passée sous ce seuil en mars 2013, au moment de la mise en service des radars mobiles/mobiles : il s'en était suivi une baisse significative de la mortalité de -10,5 % en 2013.

Tout s'est dégradé au cours de ces trois dernières années. Comment l'expliquer si ce n'est que combattre le risque routier ne constitue plus véritablement une priorité nationale au regard d'autres risques. Ce relâchement coupable se traduit par un bilan humain très lourd.

Face à ce naufrage, nous attendons avec impatience l'application d'une mesure proposée par la Ligue depuis de nombreuses années : l'obligation pour les entreprises de signaler les conducteurs en infraction.